Mairie de SÉNOUILLAC 7 Avenue des Vignes - 81600 SÉNOUILLAC Tel : 05.63.41.71.98

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE Demande d'autorisation d'occuper le domaine public

Le Maire de la commune de SENOUILLAC

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les Articles L 2212-1 et suivants;
- Vu la demande en date du 06/03/2025 par laquelle Mme Victorine DE LA FUENTE CHAMPAGNE, Présidente de l'Association « Sauvegarde de l'Eglise de Mauriac » sollicite l'autorisation temporaire d'occuper le domaine public communal afin d'organiser une « Omelette de Pâques» dans le hameau de Mauriac, du 19 Avril 2025 18H00 au 21 Avril 2025 19H30.

ARRETE

- <u>Art. 1°</u>: Mme. Victorine DE LA FUENTE CHAMPAGNE, Présidente de l'Association « Sauvegarde de l'Eglise de Mauriac », est autorisé à :
- organiser une « Omelette de Pâques » du 19 Avril 2025 18H00 au 21 Avril 2025 19H30,
- occuper la Place de Mauriac en vue d'installer des chapiteaux,
- utiliser les parkings situés sur la Place et le long de la route.
- <u>Art. 2°</u>: La présente autorisation est accordée à titre précaire et révocable pour les journées du 19 Avril 2025 18H00 au 21 Avril 2025 19h30.
- <u>Art. 3°</u>: Le demandeur veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toute la période d'occupation. En cas de détériorations, dégradations ou salissures constatées, la commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.
- Art. 4°: Monsieur le Maire,
 - Le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Tarn,
- Le Président de l'Association « Sauvegarde de l'Eglise de Mauriac », sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée au Chef du Centre de secours et incendie.

Fait à Sénouillac, 14 Mars 2025

Le Maire, Bernard FERRET